

L'hon. M. Gregg: Je remercie l'honorable député de ses observations. Nous sommes en ce moment en mesure de rendre à l'émilitaire, sous le régime de la vieille Commission d'établissement des soldats, tous les droits aux minéraux, si c'est au directeur de ladite commission qu'appartenaient ces droits. Je crois que ce système donne tous les bons résultats qu'on peut en attendre. On exigeait un droit de \$25 destiné à couvrir les frais de production et d'établissement des titres, etc.

M. Harkness: Et le deuxième droit?

L'hon. M. Gregg: Je ne sache pas qu'il y en ait un deuxième.

M. Harkness: Pendant que nous y sommes, le ministre nous dirait-il combien de colons-soldats ont effectivement obtenu leurs droits minéraux?

L'hon. M. Gregg: Je n'ai pas ici ces chiffres, mais je les obtiendrai à l'intention de l'honorable député.

M. Murray (Cariboo): Le ministre nous dira-t-il si les droits des soldats-colons à Montney, dans la région de la rivière la Paix, sont protégés en ce qui concerne les droits pétrolifères sur les terres jadis comprises dans la réserve indienne. Aux environs de Fort St. John 38 colons se sont établis avec avantage sur la terre. Cette terre ayant été obtenue d'une réserve indienne, il va sans dire que ces droits au pétrole et aux minéraux sont compris. Il ne serait que juste de remettre ces droits aux anciens combattants qui se sont établis sur ces terres et les ont cultivées. Je crois savoir que le ministère a passé un marché avec les Indiens et leur a donné du terrain propre à la chasse dans les montagnes en échange de cette belle région agricole où l'on a établi des soldats-colons avec beaucoup de succès. J'ajouterai qu'on a découvert du pétrole dans le voisinage et qu'il se pourrait bien que ces soldats soient établis au centre d'une grande région pétrolifère.

L'hon. M. Gregg: L'honorable député peut-il me dire s'il s'agit de la réserve du nom de Bobtail?

M. Murray (Cariboo): Il s'agit de la réserve Montney près de la route de l'Alaska, dans le voisinage de Fort St. John.

L'hon. M. Gregg: Il me faudra aller aux renseignements afin d'être bien certain de ma réponse.

M. Brooks: Je désire poser une autre question au ministre avant l'adoption de ce crédit. Elle revient souvent sur le tapis, et je suis certain que le représentant de Battle-River

(M. Fair) la poserait s'il était ici. Il s'agit des vieux soldats-colons. Comme le ministre le sait, presque tous les comités des Affaires des anciens combattants ont discuté la question de l'octroi aux anciens soldats-colons du titre à leur terre.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur tous ces faits. Ces ex-militaires se sont établis là après la première Grande Guerre. Plusieurs ont occupé des terres ingrates et n'ont pu, de ce fait, effectuer leurs versements. Ils ont élevé une famille et leurs fils se sont rendus outre-mer. Nombre d'entre eux qui ont maintenant plus de soixante ans ne possèdent pas leur titre de propriété. Ils n'ont aucune chance de l'obtenir. Sauf erreur, ils sont actuellement moins de 2,000, alors que, si je ne m'abuse, ils étaient primitivement plus de 25,000. Sur ces deux mille anciens combattants, plusieurs ont payé deux ou trois fois le prix de leur propriété. Il n'y en a que vingt et un, je crois, qui ne possèdent aucun droit de propriété sur leur terre, si je me rappelle bien les déclarations faites devant le comité des affaires des anciens combattants. Le ministre peut-il nous dire si son ministère ou le Gouvernement serait disposé à modifier la loi sur les terres destinées aux anciens combattants de façon à faire don de leur titre de propriété à ces vieux soldats-colons. Après tant d'années, on pourrait leur rendre ce service, sans établir de précédent. Je sais qu'au comité des affaires des anciens combattants on a parfois prétendu que ce serait créer un précédent mais la Légion canadienne a recommandé ce geste à maintes occasions et je suis sûr que tous les soldats-colons appuieraient une mesure en ce sens, qu'ils aient ou non payé leurs terres. Si le ministre n'étudie pas encore la question, il pourrait peut-être nous promettre qu'il y songera et qu'il envisagera avec bienveillance l'opportunité d'accorder leurs titres de propriété à ces soldats-colons qui sont installés sur leurs terres depuis si longtemps et qui, maintenant, se font vieux.

L'hon. M. Gregg: Le ministère a étudié la question, non pas cependant de la façon générale indiquée par mon honorable ami. Au cours d'une séance où mes crédits ont été mis à l'étude, j'ai dressé un tableau assez détaillé de la situation ainsi qu'en fait foi la page 634 du *hansard*; j'ai indiqué où en étaient les choses et j'ai dit que nous procédions à l'examen de chaque cas séparément. Pour les motifs donnés alors, nous croyons que cette manière de procéder obvie à toute gêne financière et qu'elle vaut mieux que si on accordait une exonération complète et soudaine.

[M. Harkness.]